

COMMUNE DE NORGES LA VILLE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 septembre 2021

Présents : D. MAILLER, F. CARD, N. BERLAND, S. POITOUT, S. LERONDEAU, H. LOUIS, A. ENGEL, J. MANENTI, A. BECKER.

Absents ayant donné procuration : A. SAUTIER à D. MAILLER, M. RIMBAULT à F. CARD, A. DUFOULON à N. BERLAND, C. HATEM à F. CARD, L. CAPDEVIELLE-PÉRÉ à S. POITOUT.

Absents excusés : Y. SPINNLER.

VOTE DE LA MODIFICATION N°2 DU PLU.

Vu la délibération du 27 mai 2021 prévoyant la modification n° 2 du plan local d'urbanisme (P.L.U) afin d'augmenter la hauteur maximum de construction à 11m sur la Zone UE du PLU.

Ce projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Norges-la-Ville et l'exposé de ses motifs, a été porté à la connaissance du public, par avis de mise à disposition en date du 17/07/2021, en vue de lui permettre de formuler des observations pendant un délai d'un mois préalablement à la convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris connaissance qu'aucune remarque n'a été exprimée pendant la mise à disposition des documents au public.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité la modification simplifiée n° 2 Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA BERGERIE.

Vu le projet de convention d'assistance technique pour les travaux de voirie non complexes, mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour le réaménagement de la rue de la Bergerie présentée par Ingénierie Côte-d'Or.

Considérant le barème figurant dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve à l'unanimité la convention d'assistance technique pour les travaux de voirie non complexes, mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour le réaménagement de la rue de la Bergerie ;

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.